

Coronavirus : soutien à la population et à l'économie

A l'instar de mesures prises par la Confédération, le Canton, et d'autres communes, et comme déjà abordé lors de précédentes séances, le CC prend connaissance de deux mesures pour lutter contre les effets de la crise Covid-19 sur l'économie locale.

Mesures proposées / chiffrage financier

1. Non encaissement de la taxe de promotion touristique 2020 auprès des personnes morales et les personnes physiques ayant une activité indépendante.

Cette mesure représente une dépense de l'ordre de CHF 270'000.00.

2. Distribution de bons d'achat à la population résidente d'une valeur de CHF 100.00 à faire valoir uniquement auprès des commerces et autres établissements sis sur le territoire communal.

Cette action représente une dépense de CHF 410'000.00 en chiffre rond.

3. Pour rappel, à ces deux mesures, il faut rajouter la décision prise en séance du 23.04.2020 relative à la suspension du calcul des intérêts moratoires du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Cette mesure est chiffrée à CHF 80'000.00 environ.

En résumé, ces décisions représentent une charge de CHF 760'000.00.

Nomination d'un enseignant CO

Suite à la mise au concours parue dans le Bulletin Officiel du 10 avril 2020 et dans le Nouvelliste du 14 avril 2020, 17 postulations sont parvenues dans les délais.

Le CC préavise l'engagement de Mme Laure Theytaz comme enseignante au CO d'Ayent.